



**Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Vendredi 8 février 2019, à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20h00.

Présidence : M. Nicolas Morel, Président du Conseil communal.

Appel : 58 Conseillers présents lors de l'appel.

17 personnes excusées :

Mmes et MM. Francine Bruni, Luigi Carluccio, Éric Darbellay, Christelle Dick, Nader Donzel, Maya Frühauf Hovius, Arielle Gianina Gasser, Octavian-Andrei Ionescu, Alfonso Izzo, Jacques Neiryck, Hervé Perret, Luca Rizzo, Jean Rochat, Daniel Sage, Alfred Thomas, Carlo Turtora, Arianda Zeka.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2018
3. **Préavis n° 2019/01** – RC 1 Etape 3 – Réaménagement entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge – Demande de crédit de construction
4. **Préavis n° 2019/02** – Déplacement du collecteur communal d'eaux claires, en lien avec le réaménagement de la route cantonale (RC 1) étape 3 – Demande de crédit de construction
5. **Préavis n° 2019/03** – Rénovation des installations techniques, du bassin et des distributions du bâtiment Pluton – Demande de crédit d'étude
6. **Préavis n° 2019/04** – Remplacement des panneaux d'information lumineux – Demande de crédit d'investissement
7. Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Fabienne Crousaz intitulée *Interpellation au sujet de la petite maison de la Colline 1 dans le parc Mon-Repos*
8. Divers
9. Communications municipales

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier et le Technicien, **M. le Président** déclare la séance ouverte.

Au chapitre des représentations :

« Le **dimanche 9 décembre 2018**, repas de Noël AVIVO, Salle des spectacles de Renens.

Le **lundi 28 janvier 2019**, Assemblée générale de l'USL, lors de laquelle M. Alain Blanchoud, scrutateur, a représenté le Conseil. Je l'en remercie.

Le **jeudi 31 janvier 2019**, Rencontre très intéressante avec les jeunes citoyens d'Ecublens, au CSCE.

Le **vendredi 1^{er} février dernier**, Assemblée générale de l'Abbaye des Patriotes, Grande salle du Motty, à laquelle a participé M. Gérald Lagrive, 2^{ème} Vice-président du Conseil. Je l'en remercie. »

Au chapitre des communications :

« **Bureau de vote** : Nouvel horaire dès les votations fédérales du dimanche 10 février 2019 : de 09h30 à 11h00 et non plus à 11h30. Dernier prélèvement des urnes à 11h00 également, conformément aux articles 17b, alinéa 2 bis et 17 c, alinéa 2 de la LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques). Le Bureau électoral pourra ainsi clôturer le dépouillement et transmettre les résultats au canton plus rapidement qu'actuellement.

A noter qu'officieusement, et pour la votation du 10 février 2019 uniquement, la fermeture du bureau de vote et la levée des urnes auront lieu selon l'horaire habituel, donnant ainsi aux électeurs le temps de s'habituer à ce changement. »

Courrier reçu par le bureau :

« Le 16 janvier, nous avons reçu un courriel de la présidente de la COFIN. Son contenu est le suivant :

" Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs du Bureau du Conseil,

Ces quelques lignes pour vous faire part du désappointement et de la désapprobation de la Commission des finances quant aux délais impartis pour l'étude des préavis qui seront traités lors du prochain Conseil communal du 8 février 2019.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que notre programme de séances est établi en fonction des disponibilités de notre Syndic tout en tenant compte du délai de remise des rapports. Or, il s'avère que nous avons reçu les textes des préavis par courriel en date du 10 janvier dernier et par poste le lendemain 11 janvier 2019. Nous n'avons donc eu que trois jours – dont deux jours de week-end – pour préparer notre séance programmée le mardi 15 janvier 2019. N'oublions pas que notre engagement de commissaires ne nous soumet pour autant pas à une forme de pression de la part de notre Municipalité. Certains d'entre nous ont des obligations tant familiales que professionnelles, voire des engagements pris de longue date et qu'au final nous nous retrouvons avec, en l'occurrence, quatre préavis à étudier. Et, il ne s'agit là pas de la première fois que cela se produit !

Nous attendons donc que vous vouliez bien prendre position sur ces délais ultra-courts quand ils se présentent et que vous en fassiez doléances auprès de l'exécutif de notre Commune afin qu'il prenne les mesures utiles et nécessaires pour palier à cet état de fait devant lequel nous nous retrouvons et que nous jugeons intolérable. La Commission des finances est impliquée dans ces quatre préavis dont trois d'importance pour notre Commune. Croyez bien que notre rébellion d'aujourd'hui ne nuira en rien au soin que nous apporterons à leur étude.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre soutien et de votre intervention auprès des instances compétentes. Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs du Bureau du Conseil, nos meilleurs messages.

Au nom de la Commission des finances, Christiane Roy Blanchoud, présidente 2018-2019. "

[M. le Président poursuit :]

La question du délai entre la mise à disposition des préavis par la Municipalité et leur examen par le Conseil communal a déjà fait l'objet de nombreuses discussions. C'est en tenant compte des souhaits, notamment de la COFIN, que nous avons fixé une règle de principe, stipulant que ce délai devait être d'au moins 5 semaines. Cette condition a été respectée, sauf pour les deux séances du Conseil au tout début de chaque semestre, soit en septembre-octobre et en janvier-février. La raison de cet écart est à chercher dans la volonté de minimiser le « trou » des vacances d'été et celui des vacances de fin d'année, et donc d'avancer la séance du Conseil le plus tôt possible. Je reconnais dans cet écart ma propre responsabilité dans la fixation des dates des séances de bureau et des séances du Conseil, et je suggère qu'effectivement le Bureau du Conseil se tienne dorénavant de façon stricte au délai de 5 semaines, qui semble satisfaire tout le monde. J'espère que cette réponse satisfera l'interpellatrice, que j'invite à prendre position si elle le souhaite dans le cadre du point " Divers " ».

Plan directeur intercommunal (PDI) et SDOL [Rappel de quelques éléments] :

– Pour les membres du groupe de concertation (ou leurs suppléants si nécessaire) : Atelier de réflexion concernant le secteur jonctions autoroutières d'Ecublens – Venoge, le lundi 18 février de 17h30 à 20h00, salle du Conseil, place de l'Hôtel de Ville 1, Bussigny.

– Toujours pour les membres du groupe de concertation : présentation et discussion de la version intermédiaire du PDI Ouest lausannois, le mercredi 20 février de 17h30 à 19h30, à la salle de spectacles de Chisaz, chemin de la Carrière 5, à Crissier.

Les membres du Groupe de concertation politique - Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois ont dû recevoir une invitation. Si le commissaire principal ne peut assister à cet Atelier de réflexion ou à la présentation ci-avant mentionnée, il est invité à en transmettre les informations y relatives à son suppléant.

– Pour les Présidents des Conseils communaux ou généraux des communes de l'Ouest lausannois : rencontre de présentation des activités du SDOL (le PDI sera probablement le point central de la discussion), le mardi 19 mars de 18h00 à 19h30, au bureau du SDOL, rue de Lausanne 35, Renens. J'y participerai.

– Pour l'ensemble de la population, le PDI-SDOL sera soumis à consultation du 12 février au 12 mars. Une séance d'information publique est notamment prévue le 12 février à 20h00 à la salle de spectacles de Renens. Le Conseil a reçu cette information il y a peu par mail du Greffe.

Rapports des commissions permanentes et délégations : Lors de la séance du 7 décembre, je vous avais rappelé que les rapports des Commissions permanentes et délégations auprès des Conseils intercommunaux devaient être élaborés par les personnes responsables (à fixer parmi les membres de ces commissions et délégations) et présentés lors de la séance d'aujourd'hui. Entretemps, le Bureau du Conseil en a discuté lors de sa séance du 9 janvier 2019 et a passé en revue les diverses Commissions permanentes et délégations, pour décider de manière claire celles dont nous attendions un rapport. Il a notamment été évoqué le fait que les délégués au sein des Commissions municipales (urbanisme, développement durable et naturalisation) étaient soumis à un devoir de confidentialité et qu'il n'était donc pas adéquat de leur demander un rapport au Conseil communal.

Enfin, à ce jour, nous attendons un rapport d'activité des commissions suivantes :

- ⇒ Le Conseil d'établissement (rapporteuse Arianda Zeka)
- ⇒ L'ARASOL (rapporteuse Christelle Dick)
- ⇒ L'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation des taxis (rapporteur Sebastian Süess)

Remarques supplémentaires :

- Les rapporteurs peuvent se faire remplacer.
- Il est loisible aux membres d'une Commission permanente ou délégation de rapporter lors de n'importe quelle séance du Conseil communal, dans la mesure où elle / il l'estime utile ;
- Pour cette année, les rapports sont attendus pour le Conseil du 7 mars 2019, sous forme orale. Ils ont donc été mis à l'ordre du jour de cette séance.

Au chapitre des correspondances : Aucune reçue depuis le dernier Conseil.

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président suggère :

- La suppression du point 3 – *Assermentations*, aucune démission ne lui étant parvenue depuis le dernier Conseil.
- Le rajout en point 7 de la *Réponse de la Municipalité* à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Fabienne Crousaz intitulée *Interpellation au sujet de la petite maison de la Colline 1 dans le parc Mon-Repos*, réponse envoyée aux membres du Conseil en fin de semaine dernière.

Le préavis n° 2019/01 et les suivants sont renumérotés en conséquence jusqu'au préavis n° 2019/04 qui sera suivi par le point 7 ci-avant mentionné. Au vote, l'ordre du jour est **accepté** tel que proposé à **l'unanimité**.

POINT 2 Approbation du procès-verbal : séance du Conseil du 7 décembre 2018

M. le Président ouvre la discussion sur ce document. En préambule, la secrétaire du Conseil relève une coquille en page 7, concernant la discussion autour du *Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy*, au premier §, 3^{ème} ligne. Il s'agit de lire : « *Une négociation prévoit d'ores et déjà un dédommagement en faveur de l'Entente Mèbre-Sorge [et non pas de cette STEP].* » Elle remercie Mme la Municipale Danièle Petoud de la lui avoir signalée.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Au vote, ce document est **accepté à l'unanimité avec deux absents**.

POINT 3 Préavis n° 2019/01 – RC 1 Etape 3 – Réaménagement entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge – Demande de crédit de construction

M. le Président passe la parole à M. Guillaume Leuba pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Mirjana Rittmeyer pour celles de la Commission des finances (ci-après COFI).

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« *Après délibération, la commission vous recommande à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.* »

Mme Mirjana Rittmeyer précise au préalable ce qui suit :

« *Si l'on considère la restitution dans le cadre de la couche thématique Transport après 30 ans cumulés d'environ Fr. 892'500.- et la subvention fédérale du Fonds d'infrastructure pour*

mobilité douce d'environ Fr. 100'000.-, le montant d'investissement de Fr. 1'190'000.- ne sera plus que de Fr. 200'000.- au final. »

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« L'examen de ce préavis n'appelant pas d'autres remarques, la Commission de finances, après délibération, vous recommande à l'unanimité des membres présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver ce préavis, tel que présenté. »

M. le Président remercie M. Guillaume Leuba et Mme Mirjana Rittmeyer pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Renzo Posega souhaite intervenir au sujet de la *Sortie de la route en contrebas « En Champagny* et déposer un vœu (annexe I). Le texte de son intervention est retranscrit ci-après :

« Tout d'abord, permettez-moi de saluer ce magnifique projet, qui va transformer la route cantonale telle qu'on la connaît à l'avantage de tous les usagers et également améliorer la fluidité des transports publics. Dans ce projet complexe et très bien préparé, j'ai néanmoins remarqué un point que j'aimerais porter à votre attention :

Dans le quartier en Champagny, on trouve des activités de restauration qui attirent un bon nombre de personnes, surtout à midi. La plupart des clients empruntent la route en contrebas, à la fin de laquelle, au moment de rentrer dans la route cantonale, une interdiction de tourner à gauche oblige à partir en direction de Lausanne. Le préavis, tel que présenté, fige cette situation et prévoit de prolonger l'îlot central afin de rendre impossible la manœuvre de tourner à gauche (voir chapitre 3.3.4).

Or, pour pouvoir repartir en direction de Morges, il faudrait aller jusqu'au rond-point de l'EPFL, qui est bien loin et oblige la traversée du carrefour de Pré-Fleuri deux fois. Autrement, il faut tourner à droite au chemin de l'Ochettaz, traverser St-Sulpice en zone 30, et ressortir par la route du Centre en direction Morges. Quoi qu'on fasse, on augmente les kilomètres parcourus et la pollution.

Je suis surpris que ce préavis, loin de chercher une solution à ce problème, le confirme et le réitère.

[VŒU :]

J'invite donc la Municipalité à œuvrer auprès des autorités cantonales afin de ré-établir la possibilité de tourner à gauche (et supprimer ainsi la prolongation de l'îlot central), ce qui me semble être, tout compte tenu, la solution la plus pragmatique, car :

- la vitesse sera limitée à 60 km/h (70 km/h aujourd'hui) ;*
- la route sera déjà bien plus large et offrira plus de visibilité ;*
- le passage piéton – avec son îlot central – forcera déjà les usagers de la route cantonale à ralentir et à prêter une attention accrue. »*

M. le Président suggère à tout Conseiller désirant intervenir de se référer cas échéant aux graphiques ou plans illustrés dans les préavis qui sont en règle générale tous insérés dans la présentation PowerPoint. Ceci faciliterait la compréhension de l'Assemblée.

M. Jean Cavalli, Municipal, souligne qu'à l'endroit concerné par ce vœu, à la hauteur de la zone *En Champagny*, la route se situe en dehors de localité ; elle est par conséquent de compétence cantonale.

Toutefois, il relève que la Municipalité s'est également penchée sur cette préoccupation en s'adressant à l'un des responsables cantonaux. Il lui a été répondu que, déjà lors de la légalisation du plan partiel d'affectation *En Champagny*, une dérogation avait été faite au principe qu'il n'y a normalement pas d'accès sur la route cantonale depuis des parcelles

privées. Compte tenu du fait qu'il y a des commerces à cet endroit, il a malgré tout été admis que la clientèle puisse s'y rendre et ressortir sur la route cantonale.

Reste que le but de la requalification de cette route est d'encourager un report modal sur les transports publics et non de favoriser la circulation individuelle. Pour cette raison, liée également à la sécurité sur la RC 1, à la sortie du parking, il est impossible de rebrousser immédiatement le chemin en Champagny, direction Morges, puisque priorité du trafic est accordée aux véhicules circulant sur cette artère.

En favorisant entre autres des pistes spéciales – et comme le souligne le rapport de la COFI – nous obtenons des subsides sur la thématique *Transports*. S'il est vrai que cette situation occasionne quelques inconvénients pour les véhicules privés, elle répond bien à la tendance actuelle.

En conclusion, au vu de ce qui précède, cela apparaît donc impossible de répondre au vœu émis par M. Posega.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2019/01 est **accepté tel que présenté à l'unanimité, avec deux abstentions.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2019/01,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) de valider le projet de réaménagement de la RC 1 étape 3, tronçon entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'190'000.00 (un million cent nonante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.115 « RC 1 étape 3 – Réaménagement entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

POINT 4 **Préavis n° 2019/02** – Déplacement du collecteur communal d'eaux claires, en lien avec le réaménagement de la route cantonale (RC 1) étape 3 – Demande de crédit de construction

M. le Président passe la parole à M. Naser Iseni pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Mirjana Rittmeyer pour celles de la COFI.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« Après délibération, la Commission ad hoc, à l'unanimité vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 2019/02 tel que présenté. »

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« L'examen de ce préavis n'appelant pas d'autres remarques, la Commission de finances, après délibération, vous recommande à l'unanimité des membres présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver ce préavis, tel que présenté. »

M. le Président remercie M. Naser Iseni et Mme Mirjana Rittmeyer pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2019/02 est **accepté tel que présenté** à l'**unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2019/02,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'accepter le projet de déplacement du collecteur communal d'eaux claires, ainsi que le remplacement du collecteur du chemin de Ruchoz, selon le présent préavis ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 220'000.00 HT (deux cents vingt mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.157 « Route cantonale (RC 1) étape n° 3 – déplacement du collecteur communal d'eaux claires ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

POINT 5 Préavis n° 2019/03 – Rénovation des installations techniques, du bassin et des distributions du bâtiment Pluton – Demande de crédit d'étude

M. le Président passe la parole à M. Germain Schaffner pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Mirjana Rittmeyer pour celles de la COFI.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« En conclusion, la Commission ad hoc souhaite que le projet d'étude explore toutes les pistes de durabilité dans tous les postes de construction du bâtiment et du bassin.

Après délibération, c'est à l'unanimité que la Commission ad hoc vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

Mme Mirjana Rittmeyer précise au préalable ce qui suit :

« On remarque que cette dépense de Fr. 450'000.- est prévue au Plan des investissements 2018/2023 pour un montant de Fr. 300'000.-. La différence de Fr. 150'000.- s'explique par une ventilation des honoraires différenciée entre les différentes phases du projet. »

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« L'examen de ce préavis n'appelant pas d'autres remarques, la Commission de finances, après délibération, vous recommande à l'unanimité des membres présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver ce préavis, tel que présenté. »

M. le Président remercie M. Germain Schaffner et Mme Mirjana Rittmeyer pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Gérald Lagrive souligne qu'après réflexion approfondie, la Commission ad hoc souhaite déposer un vœu (annexe II) non relevé en tant que tel dans la conclusion de son rapport

VŒU DE LA COMMISSION AD HOC :

« Après réflexions, la commission ad hoc désire déposer le vœu que l'on étudie vraiment la possibilité d'utiliser des énergies renouvelables pour les nouvelles installations techniques du bâtiment Pluton. »

Mme Danièle Petoud, Municipale, confirme que le souhait émis dans les conclusions du rapport a bien été relevé et les recommandations de la commission entendues. Une étude sera faite tant au niveau du chauffage que sur d'autres aspects techniques en lien avec la construction dans l'ensemble du bâtiment. Par rapport au chauffage – considérant la longue discussion à ce propos lors de la visite des lieux – le préavis de crédit de construction inclura un chapitre dédié aux diverses options envisageables qui auront été étudiées : chauffage à distance, géothermie, solaire et bois – provenant toutes de sources renouvelables.

M. Gérald Lagrive remercie Mme la Municipale de sa réponse.

M. Christophe Cartier adresse une question à la Municipalité concernant la page 7 du préavis – point 6 – *Crédit d'étude*, plus précisément au chiffre 2 – *Bâtiment, honoraires de la phase d'étude* :

CFC 296.0 – *Honoraires géomètre*. Cette ligne laisse apparaître un montant de Fr. 10'000.-, ce qui lui semble très élevé. Quelle en est la raison ?

Mme Danièle Petoud, Municipale précise que sous ce chiffre 2 – à l'instar d'un mandat d'architecte pour l'Auberge communale – ce préavis implique un mandat d'ingénieur, en l'occurrence, un ingénieur spécialiste piscine ayant donné lieu à un appel d'offre, d'où le montant de Fr. 130'000.- mentionné ici.

Les autres montants relatifs aux honoraires correspondent tous à une estimation pouvant découler sur certaines variations à la baisse ou à la hausse, selon les postes qui y sont déclinés. Il appartiendra à l'ingénieur spécialiste piscine de rédiger les appels d'offres et d'analyser leur retour. Une fois ce travail effectué, le montant dédié à chaque poste sera connu.

En outre, un plan de cadastration du bâtiment devra être effectué, de même que divers relevés intérieurs, tout cela faisant partie de l'étude.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2019/03 est **accepté tel que présenté** à une **très large majorité**, avec **un avis contraire** et **une abstention**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2019/03,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'approuver le crédit d'étude pour le développement du projet de rénovation des installations techniques, du bassin et des distributions du bâtiment Pluton ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 450'000.00 TTC (quatre cent cinquante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.231 « Pluton – rénovation installations, bassin et distributions CE ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

POINT 6 Préavis n° 2019/04 – Remplacement des panneaux d'information lumineux – Demande de crédit d'investissement

M. le Président, en l'absence de M. Éric Darbellay, rapporteur excusé à la présente séance, passe la parole à M. Christophe Cartier, Président de la Commission ad hoc, pour la lecture des conclusions de cette dernière, puis à Mme Mirjana Rittmeyer pour celles de la COFI.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« Au vu de ce qui précède et après délibération, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission ad hoc vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, d'accepter le préavis 2019/04 tel que présenté. »

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« L'examen de ce préavis n'appelant pas d'autres remarques, la Commission de finances, après délibération, vous recommande à l'unanimité des membres présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver ce préavis, tel que présenté. »

M. le Président remercie M. Christophe Cartier et Mme Mirjana Rittmeyer pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2019/04 est **accepté tel que présenté** à l'unanimité.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2019/04,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'accepter l'acquisition et l'installation de cinq nouveaux panneaux lumineux en remplacement des panneaux existants ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 109'000.- TTC (cent neuf mille francs) pour cet achat.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 153 « Animations culturelles et récréatives » et la nature n° 5060 « Mobilier, machines et véhicules », plus précisément dans le compte n° 153.5060.323 « Remplacement des panneaux lumineux ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

POINT 7 Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Fabienne Crousaz intitulée *Interpellation au sujet de la petite maison de la Colline 1 dans le parc Mon-Repos*

M. le Président ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité, demandant au préalable si l'interpellatrice souhaite intervenir.

Mme Fabienne Crousaz prend la parole. Le texte de son intervention de même que celui de la résolution (annexe III) qui s'ensuit sont reportés ci-après :

« Suite à mon Interpellation au sujet de la petite maison de la Colline 1 dans le parc Mon-Repos datée du 7 décembre 2018, j'ai pris note que la Municipalité maintient sa décision de détruire cette maison et n'entre pas en matière sur un groupe de travail collectif.

Ainsi, à la " Question 2 : Est-ce que la Municipalité pourrait envisager d'autres voies que la démolition et peut-être désigner un groupe de travail collectif pour plancher sur les idées, afin de nous les présenter dans le cadre du futur préavis ? "

La réponse de la Municipalité est la suivante :

" Au vu des différents éléments mentionnés ci-dessus, la Municipalité ne trouve pas opportun de conserver cette bâtisse. Elle ne formera donc pas de groupe de travail collectif lié à ce sujet. "

Malheureusement, dans mon ressenti, ce ton est à l'image du traitement infligé à la plupart des remarques souvent pertinentes des conseillers communaux ici présents.

Je trouve que quand une interpellation, soutenue par de nombreux conseillers communaux de tous les partis, demande gentiment à sa Municipalité de former un groupe de travail, une réponse telle que celle formulée par la Municipalité peut être qualifiée de sèche.

Dès lors, je propose la résolution suivante :

[RESOLUTION]

“ Le Conseil communal demande explicitement à la Municipalité de bien vouloir former un groupe de travail collectif relatif au sort de cette maison de la Colline afin de soumettre des idées pour développer l'offre de notre commune. ”

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, j'espère que vous me soutiendrez à nouveau ce soir.

Avec mes remerciements pour votre attention. »

M. le Président passe au vote sur cette résolution, vote qui révèle : **22 oui, 19 non et 13 abstentions.** Après avoir relevé que cette résolution sera remise à la Municipalité, il poursuit avec l'ordre du jour.

POINT 8 Divers

M. le Président ouvre la discussion sur les Divers.

Mme Christiane Roy Blanchoud remercie le Bureau d'avoir tenu compte du mail mentionné dans les *Communications présidentielles*. S'exprimant ce soir au nom de la COFI et espérant n'heurter aucun de ses membres, elle souhaite informer le Conseil de ce qui suit :

Dès les dates des Conseils connues, l'établissement du calendrier de la COFI est réalisé en étroite collaboration avec M. le Syndic afin de s'assurer de sa présence et recevoir ainsi les explications nécessaires à la bonne compréhension des préavis. Une fois ce calendrier établi, copie est remise au Bureau du Conseil [ci-après : BC] – en l'occurrence au secrétariat du Bureau – afin qu'il puisse en tenir compte en lien avec la remise des documents nécessaires dans les délais requis.

Si les délais sont serrés, par respect pour tout le travail qu'un Syndic est amené à accomplir, la COFI n'aime pas trop changer la date des rencontres ainsi agendées.

Or, la dernière fois, la COFI a eu quatre préavis à traiter qui lui sont parvenus le vendredi, la rencontre étant fixée au mardi soir suivant. Tous les membres de cette commission ne peuvent prendre le temps nécessaire à l'étude de préavis durant le week-end.

Elle relève que ce soir même, la COFI n'a toujours pas reçu les documents utiles, alors que la rencontre avec le Syndic est prévue mardi prochain. A noter qu'à cette date, une séance concernant le *Plan directeur intercommunal* est prévue à laquelle M. le Syndic serait susceptible d'assister, d'où l'éventualité de repousser cette rencontre. A noter cependant qu'un seul préavis est cette fois à étudier pour le prochain Conseil.

En bref, cette situation est embarrassante et ce n'est pas la première fois que les délais sont très serrés. Il s'agit de tenir compte que la COFI traite les préavis dès qu'il est question de finances, alors qu'une commission ad hoc n'en traite qu'un seul. Au surplus, reste à considérer le temps nécessaire à la rédaction des rapports en respectant la date de leur remise le jeudi précédant le Conseil.

D'où la raison de l'envoi de ce calendrier au BC qui n'est pas innocent.

M. le Président remercie Mme Christiane Roy Blanchoud pour son intervention. Comme souligné dans ses *Communications présidentielles*, il est pour lui important que le Bureau du Conseil soit pleinement attentif au délai de cinq semaines de manière stricte et définitive, quatre semaines n'étant pas suffisantes entre la séance du BC et la tenue du Conseil. Il s'estime en partie responsable de cette situation clairement expliquée par Mme Roy Blanchoud.

M. Christian Maeder, Syndic, déclare que si son agenda est effectivement chargé, pour la première rencontre de cette année, il lui aurait été possible de trouver une autre date. Il encourage Mme Roy Blanchoud à ne pas hésiter à le contacter si elle estime le délai imparti pour l'étude de ces préavis trop court. Pour la rencontre fixée à mardi prochain, il a préféré privilégier la COFI plutôt que d'assister à la présentation du *Plan directeur intercommunal (PDI)*.

M. Germain Schaffner souhaite intervenir et déposer un vœu (annexe IV) :

« Le centre d'études musicales d'Ecublens (CEME) est une école de musique dirigée depuis plus de vingt ans par M. Jean-François Cuérel. Elle dispense des cours d'initiation musicale, de solfège et de divers instruments : piano, violon, guitare, flûte et batterie. L'école comptait en 2018 54 élèves et 6 professeurs. Elle a jusqu'ici reçu un soutien de la part de la commune à travers la mise à disposition de locaux et un subside annuel. Notons encore que la Municipalité a décerné à M. Cuérel un mérite en 2018.

M. Cuérel, ayant atteint l'âge de la retraite, souhaite remettre son école de musique. Mais ses recherches pour trouver un ou une successeur-e, entamées il y a quelques années déjà, sont restées vaines jusqu'à ce jour. Face à cette situation, j'aimerais formuler le vœu suivant :

Vœu :

Je demande à la Municipalité d'Ecublens de mettre tout en œuvre, en créant les conditions cadre, pour que l'école de musique CEME puisse continuer d'exister à Ecublens, car elle permet à de nombreux enfants et jeunes de la commune de suivre une éducation musicale sur site, ce qui est un atout culturel et de formation important pour notre commune. L'objectif principal est de maintenir cette école dans notre commune et, à terme, de la faire reconnaître au niveau cantonal afin qu'elle satisfasse aux exigences de la loi sur l'enseignement de la musique (LEM). »

M. le Président s'assure que la Municipalité ne veuille pas répondre directement ce soir à ce vœu. Tel n'étant pas le cas, il poursuit.

M. Christophe Cartier dépose une interpellation (annexe V) dont la teneur est la suivante :

« Cette interpellation traite sur l'utilisation des WC à la Place François Silvant.

Lors de la construction du Centre socioculturel, des WC ont été créés dans l'annexe.

Ces WC ne sont pas utilisés lors de manifestations hivernales car le système de raccordement d'eau n'est pas hors gel.

Pour le confort des citoyens et des usagers qui viennent à la patinoire durant la période de décembre à février, je demande à la Municipalité d'engager les travaux de mise en conformité pour que ces WC puissent être utilisés lors de manifestations hivernales sur la place François Silvant. »

M. le Président prend acte de cette interpellation qui sera annexée au procès-verbal et portée à l'ordre du jour du prochain Conseil.

M. Charles Koller émet deux VŒUX déclinés ci-après au nom du groupe Les Verts d'Ecublens (annexe VI) :

« Climat : un engagement local pour pallier l'immobilisme global. Quel engagement pour notre commune ?

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et communaux,

Alors que le climat se dérègle toujours plus sous le poids des activités humaines et qu'une prise de conscience sans précédent a lieu auprès de la jeune génération, des progrès et

des actions concrètes peinent à se réaliser. Les décisions prises ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. Et pourtant, le temps presse !

Nous souhaitons que notre commune soit ambitieuse dans la transition écologique.

La moitié de la législature est passée et nous souhaitons que la Municipalité se penche sur ce qui a été fait et sur ce qui peut et doit encore être fait en matière de développement durable.

Notre commune va être ré-auditée cette année en vue du renouvellement du label CITE DE L'ENERGIE. Dans cet objectif, elle va préparer et présenter son nouveau programme de politique énergétique pour les quatre prochaines années. Nous émettons le VŒU que ce programme soit ambitieux et vise le label Gold.

De nombreuses subventions sont proposées à la population grâce au fonds d'encouragement pour le développement durable. Nous soutenons la Municipalité dans la poursuite de la recherche d'actions qui nous permettront toujours plus de prendre le tournant d'un changement d'habitudes.

Nous émettons également le VŒU que dans les prochains préavis un chapitre « Développement durable » soit intégré prenant en compte le développement durable.

Les Verts espèrent que les mesures déjà prises et les changements à venir seront désormais implémentés au cœur de notre commune, sans couleur politique et sans risque d'être chamboulés lors des prochaines législatures.

Merci de votre attention.

Pour le groupe des Verts d'Ecublens. »

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

POINT 9 Communications municipales

A – COMMUNICATIONS ÉCRITES :

M. le Président ouvre la discussion sur les *Communications municipales* écrites point par point.

POINT 2 : RÉPONSE AU VŒU DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL ALAIN BLANCHOU DU 7 DÉCEMBRE 2018 RELATIF AU REMPLACEMENT DU BOÎTIER DE PROGRAMMATION DE L'HORLOGE DU TEMPLE

M. Alain Blanchoud remercie Mme la Municipale Danièle Petoud pour ses explications suite à son intervention lors du Conseil du 7 décembre 2018. Mais est-ce vraiment une réponse au vœu formulé tel que relevé en page 21 du procès-verbal de cette séance, [il cite] :

« [M. Blanchoud] émet le vœu que les cloches de l'église sonnent à l'heure plutôt qu'avec une minute d'avance. »

A la lecture de cette réponse, il lui apparaît qu'elle correspond plutôt à des explications sur la situation actuelle et non pas à une réponse à son intervention.

Avant 2016, le clocher de l'église sonnait parfaitement à l'heure et cela également aux demi-heures. Son fonctionnement a été modifié en 2016 lors de la rénovation de l'horloge.

S'étant passablement déplacé ces dernières semaines, il a constaté que toutes les horloges des clochers qu'il a eu l'occasion d'entendre sonnaient à l'heure juste. Il s'est également préoccupé de savoir si celles-ci avaient été rénovées.

Aujourd'hui, la Municipalité se contente d'une réponse à sa demande qui n'en est pas une, alors qu'un montant de Fr. 16'000.- est prévu pour l'échange d'un boîtier qui fonctionne encore. Une simple modification permettrait de corriger ce problème afin qu'Ecublens sonne 72 fois par jour l'heure juste et non pas avec 20 secondes d'avance.

Un financement de Fr. 260'000.-¹ a été voté pour un mur de soutènement stable depuis de nombreuses années – et ne gêne personne depuis que l'arbre qui l'a fait bouger a été abattu – sous prétexte que ce n'était pas harmonieux. Mais, pour un faible coût, on ne peut pas effectuer une petite modification dans la programmation d'un mouvement mécanique.

L'horloge chronométrique de Neuchâtel que la Radio suisse romande utilise comme base de temps sonne-t-elle 20 secondes à l'avance ?

Une société externe mandatée par la commune a installé un système modifiant les habitudes de nos concitoyens, du moins pour ceux d'entre eux utilisant cette cloche comme référence. La Municipalité refuse de l'entendre et de revenir à une situation connue de nos anciens. Comment ne pas s'insurger contre cette décision alors qu'une simple petite modification au printemps 2019 apporterait une solution ?

Notre horloge monumentale rattrape l'heure d'hiver. Il y a donc un système qui s'occupe de tester le temps et il suffirait qu'un employé communal adresse une demande au prestataire de service afin que lors du changement de ce module, il règle le mécanisme pour ces fameuses 20 secondes [cf. *Communications municipales*].

Aujourd'hui, nos horaires sont inscrits dans nos gènes et nos téléphones. Les trains circulent en respectant une cadence, tout comme les transports lausannois, etc.

Pourquoi donc accepter une situation insatisfaisante découlant d'une commande signée pour un produit informatisé qui synchronise l'heure avec 20 secondes de retard ?

M. Alain Blanchoud émet en conséquence un second Vœu (annexe VII) :

« *Que lors de la maintenance de l'horloge du clocher prévue au printemps prochain, la Municipalité demande à son sous-traitant que le clocher de notre belle commune sonne le premier coup de l'heure comme c'était le cas depuis 1857 et que de ce fait, les demi-heures sonnent également à l'heure.* »

M. le Président remercie M. Blanchoud et s'assure que la Municipalité ne souhaite pas apporter une réponse complémentaire. Tel n'étant pas le cas, il poursuit.

La parole n'étant plus sollicitée pour les autres points des *communications écrites*, il passe aux :

B – COMMUNICATIONS ORALES :

Mme Danièle Petoud, Municipale informe le Conseil qu'il sera invité à visiter le clocher de l'église et son nouveau système d'horloge monumentale qui est un bel objet historique. Le système électronique a été supprimé afin de favoriser sa mise en valeur. Elle encourage les membres à y participer, précisant que cette visite sera probablement organisée pour le Conseil du 17 mai 2019, aux environs de 19h30.

Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale, se réfère au préavis relatif au *remplacement des panneaux lumineux*, accepté ce soir par le Conseil. Elle l'en remercie. Cela permettra de diffuser toutes les manifestations d'une manière optimale. Puis, elle rappelle les principaux événements à venir :

¹ Préavis n° 2018/14 – Temple du Motty – Réfection du mur de soutènement – Demande de crédit de construction – Conseil du 2 novembre 2018.

Samedi 9 février 2019, 11h00 et 17h00, Spectacle Zigzag - Hocus Pocus, Cie Philippe Saire, Salle des Spectacles de Renens.

Dimanche 10 février 2019, à 17h00, récital de piano et violon de Sophie Guedin, à la Galerie du Pressoir. L'exposition de Bruno Solcà reste ouverte jusqu'au 17 février 2019.

Mardi 12 février 2019, à 20h00, information publique sur le projet de Plan directeur inter-communal de l'Ouest lausannois 2020-2040, Salle de Spectacles de Renens.

Vendredi 15 février 2019, match de ligue nationale : VBC Ecublens I rencontre Düdingen à 20h30, Salle du Croset.

Samedi 16 février 2019, dès 14h00, Après-midi jeux à la ludothèque le Dé blanc, Centre socioculturel.

Lundi 18 février 2019, dès 20h00, Parenthèse culturelle à la Bibliothèque.

Jeudi 21 février 2019, de 15h30 à 19h30, Don du sang, Grande Salle du Motty.

Samedi 2 mars 2019, dès 18h30, repas de soutien du Rallye de la Jeunesse, Grande Salle de Bussygny.

Samedi 9 mars 2019, dès 12h00, les 12h00 du fromage de l'Association Destiny, Grande Salle du Motty.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** rappelle la tenue du Conseil du jeudi 7 mars 2019 et clôt la séance en adressant ses remerciements aux membres présents pour leur participation. Il est 21h25.

Ecublens, le 10 février 2019.

Le Président



Nicolas Morel



La Secrétaire



Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Vœu de M. Renzo Posega : *Sortie de la route en contrebass « En Champagny » en lien au préavis n° 2019/01 – RC 1 Etape 3 – Réaménagement entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge – Demande de crédit de construction.*
- II Vœu de la Commission ad hoc pour le préavis n° 2019/03 – *Rénovation des installations techniques, du bassin et des distributions du bâtiment Pluton – Demande de crédit d'étude : Utilisation des énergies renouvelables*
- III Résolution suite à la réponse de la Municipalité sur l'interpellation de Mme Fabienne Crousaz au sujet de la petite maison de la Colline 1 dans le Parc Mon-Repos
- IV Vœu de M. Germain Schaffner visant au maintien dans notre commune du Centre d'études musicales d'Ecublens (CEME).
- V Interpellation de M. Christophe Cartier demandant des *travaux de mise en conformité des WC à la place François Silvant.*
- VI Vœux de M. Charles Koller au nom du groupe Les Verts d'Ecublens : *Climat : un engagement local pour pallier l'immobilisme global. Quel engagement pour notre commune ?* demandant d'une part de viser le label Gold pour la certification Cité de l'énergie, et d'autre part d'intégrer dans chaque préavis un chapitre Développement durable.
- VII Vœu de M. Alain Blanchoud suite à la réponse de la Municipalité à son vœu émis le 7.12.2018 relatif au *remplacement du boîtier de programmation de l'horloge du Temple.*